

AFFAIRE UIMM
L'UPA appelle à établir
des règles de financement transparentes

A la suite des rebondissements dans l'affaire de l'UIMM, **l'UPA est affligée par l'image particulièrement négative qui est ainsi donnée des partenaires sociaux et refuse tout amalgame entre les différentes organisations patronales.**

L'UPA milite depuis longtemps pour davantage de transparence financière au sein des organisations syndicales de salariés et des organisations patronales.

Ainsi, dans le cadre des négociations paritaires actuellement en cours sur la représentativité syndicale, le développement et le financement du dialogue social, **les représentants de l'UPA ont déjà demandé que les questions touchant à la représentativité et au mode de financement des organisations patronales soient abordées.**

Par ailleurs, l'UPA a entrepris il y a plusieurs années, en concertation avec les organisations syndicales de salariés, **une démarche innovante visant à développer un dialogue social adapté aux entreprises petites et moyennes, assorti de modalités de financement totalement transparentes.**

Cette démarche a abouti à l'Accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat signé le 12 décembre 2001 par l'UPA et les cinq syndicats de salariés représentatifs (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, CGT-FO).

Le contexte actuel souligne la nécessité de conforter et de généraliser ce type de dispositif.

-UPA-

53, rue Ampère – 75017 Paris - Tél. : 01.47.63.31.31 - Fax : 01.47.63.31.10 - Mel : upa@upa.fr

Contact presse :

Jean-Côme Delerue – Tél : 01.47.63.31.31 – 06.77.64.40.78